

qu'il faut retenir également. Les caractéristiques de la main-d'œuvre varient d'une province à l'autre. On ne tient pas compte du fait que dans certaines régions, les facteurs de participation au marché du travail diffèrent, en particulier par suite du rapport entre les populations rurales et urbaines, et lorsqu'il existe une population rurale dominante, cela signifiera un facteur de participation moins élevé au marché du travail dans l'ensemble. Il importe de ne pas l'oublier.

Je constate que seulement 2.8 p. 100 de toutes les dépenses prévues en vertu du programme ont été affectées à la Saskatchewan. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que même s'il existe certains problèmes ailleurs au pays, il faut aussi songer à nos régions. Nos besoins et nos difficultés méritent examen. Mais nous constatons qu'en vertu du programme de subventions régionales, de certains programmes de main-d'œuvre ou du programme d'initiatives locales, nous n'obtenons pas ce qui nous revient. La plus grande partie des fonds affectés à ce programme va à la province de Québec. Je dois le reconnaître, tout en me rendant compte de la gravité de certains problèmes qui existent dans cette province. Ainsi, depuis juillet 1971 jusqu'à février 1972, le Québec a obtenu 61.1 p. 100 de toutes les subventions à l'industrie.

La semaine dernière, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration nous a annoncé que le programme d'initiatives locales allait être prolongé jusqu'au 30 septembre. Bien que le programme exposé par mon chef comporte des lacunes, cette extension me plaît. Je suis heureux aussi de l'addition de 30 millions de dollars aux fonds disponibles, mais j'ai été déçu d'apprendre qu'on ne prendra aucun nouveau projet en considération à la suite de l'extension du programme. Sauf erreur, on ne subventionnera que les projets déjà subventionnés. Toutefois, monsieur l'Orateur, on trouve dans notre pays des collectivités assez importantes qui, jusqu'ici, n'ont reçu aucune aide dans le cadre du programme d'initiatives locales, et, à mon avis...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, dans ma réponse au député de Regina-Est (M. Burton), je vais tenter, au nom du secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Perrault) que je remplace ce soir, de lui fournir certains des chiffres qu'il a demandés. Au 14 avril 1972, les sommes suivantes devaient être versées à l'égard de demandes approuvées en vertu du programme d'initiatives locales. Les totaux varieront avec la marche des travaux, puisque des rajustements comportant des modifications contractuelles sont parfois nécessaires après l'approbation définitive. Voici les montants accordés dans chaque province: Terre-Neuve, \$9,900,113; Nouvelle-Écosse, \$10,395,996; Île-du-Prince-Édouard...

M. Burton: J'ai déjà ces chiffres.

M. Watson: Le député dit qu'il a déjà ces chiffres, je vois. J'ai en main une liste indiquant les sommes totales et le nombre des demandes reçues de chaque province en vertu du programme d'initiatives locales. Si le député le veut, je ferai consigner ces chiffres au compte rendu. Le député vient tout juste de nous dire qu'il a certains chiffres en sa possession. Peut-être me permettrait-il de fournir moi-même la première liste de chiffres, si le temps le permet.

M. Burton: Oui, monsieur l'Orateur.

[M. Burton.]

M. Watson: Les sommes suivantes ont été engagées relativement aux demandes approuvées en vertu du programme des initiatives locales: Île-du-Prince-Édouard, \$2,047,394; Nouveau-Brunswick, \$9,173,511; Québec, \$62,698,549; Ontario, \$22,175,018; Manitoba, \$5,365,159; Saskatchewan, \$4,029,126; Alberta, \$8,027,544; Territoires du Nord-Ouest, \$1,039,483; Colombie-Britannique, \$13,670,599, et Yukon, \$428,058.

Je le répète, j'ai en main la liste où sont inscrits le nombre des demandes reçues et les montants accordés selon les provinces en vertu du programme d'initiatives locales. Ces montants sont indiqués, ainsi que le nombre des demandes en provenance de ces localités.

M. Burton: Dites-nous un mot des localités qui n'ont pas du tout reçu d'aide!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Watson: Je ne crois pas avoir le temps de donner un compte rendu de toutes ces demandes. Puis-je informer le député de Regina-Est que les éléments spéciaux qui, selon lui, auraient joué dans le cas de la Saskatchewan, seront portés à l'attention du ministre.

LES PÊCHES—FERMETURE DE LA PÊCHE AU SAUMON DE L'ATLANTIQUE—LE CAS DES COURS D'EAU DES AUTRES PROVINCES DE L'EST

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de certains aspects de l'interdiction de la pêche au saumon dont on a parlé devant cette Chambre. Je suis content de voir que le ministre est ici. Je sais qu'il a été très occupé. Poussés par la crainte des élections, les ministres ont parcouru tout le pays dans leurs avions particuliers et se sont adonnés un peu à la contrebande politique, si je puis dire. Dans l'intérêt de la nation, je pense que le premier ministre (M. Trudeau) ferait mieux de dire très vite si les élections auront lieu tout de suite ou l'automne prochain, afin que l'on puisse se remettre au travail et savoir à quoi s'en tenir.

Le ministre de l'Environnement et des Pêches (M. Davis) a assisté plus assidûment que la plupart des députés aux séances du soir. Je le remercie d'être ici ce soir pour répondre à la question que j'ai soulevée il y a quelques jours, comme en fait foi le hansard à la page 1556. Il s'agissait uniquement alors de l'interdiction de pêcher le saumon dans les seuls cours d'eau du Nouveau-Brunswick. J'avais alors demandé pourquoi les cours d'eau des autres provinces, à l'exception d'un seul cas, n'avaient pas été interdits. J'étais particulièrement intéressé au cas du Québec. Le ministre avait alors répondu, comme il l'avait dit auparavant, qu'une initiative parallèle était envisagée par le Québec. J'aimerais obtenir une franche déclaration à ce sujet expliquant ce qui en est et ce qui se fera. D'après les informations que j'ai obtenues, le Québec n'interdira pas la pêche au saumon. Il y aura une légère restriction saisonnière pareille à celle qu'imposait le Nouveau-Brunswick dans les années précédant l'interdiction définitive de cette pêche.

• (2210)

Une situation ironique existe dans le nord du Nouveau-Brunswick, dans la baie des Chaleurs et à l'embouchure de la Restigouche; la pêche au saumon est absolument interdite d'un côté de la rivière, alors qu'au Québec, où il n'y a pas d'interdiction, les pêcheurs de saumon s'en donneront à cœur joie. Je réaffirme ce que j'ai dit en posant